



Université de Bretagne Occidentale



UNIVERSITÉ  
RENNES 2

## **MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF) Mention premier degré**

### **Parcours PROFESSORAT DES ECOLES BILINGUE (français- breton)**

## **Objectifs**

Le master vise à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles :

- former des enseignants aux différentes disciplines enseignées à l'école,
- acquérir des outils méthodologiques

Ce parcours prépare en outre sur le plan didactique et professionnel aux spécificités de l'enseignement en classe bilingue (enseignement à parité horaire entre le français et le breton) et renforce les savoirs linguistiques.

## **Contacts**

### **Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de Bretagne**

- [reprise-etudes@espe-bretagne.fr](mailto:reprise-etudes@espe-bretagne.fr)

### **Université de Bretagne Occidentale**

- Bureau REVA : [reva@univ-brest.fr](mailto:reva@univ-brest.fr) / <http://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/VALIDATION-DES-ACQUIS-TRAVAIL/> / 02 98 01 83 97
- Scolarité : [service.scolarite@univ-brest.fr](mailto:service.scolarite@univ-brest.fr)
- Service d'information, orientation, insertion : CAP'AVENIR : [capavenir@univ-brest.fr](mailto:capavenir@univ-brest.fr) / <http://www.univ-brest.fr/menu/formation/Insertion-professionnelle/> / 02 98 01 63 17

<b>DOMAINES</b>	<b>COMPETENCES ASSOCIEES</b>
<b>Inscription de son action dans le cadre institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire partager les valeurs de la République (CC1*)</li> <li>▪ inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école (CC2*)</li> <li>▪ agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques (CC6*)</li> </ul>
<b>Inscription de son action dans son environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ coopérer au sein d'une équipe (CC10*)</li> <li>▪ contribuer à l'action de la communauté éducative (CC11*)</li> <li>▪ coopérer avec les parents d'élèves (CC12*)</li> <li>▪ coopérer avec les partenaires de l'école (CC13*)</li> </ul>
<b>Maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maîtriser les savoirs disciplinaires enseignés à l'école élémentaire et leur didactique (P1*)</li> <li>▪ maîtriser la langue bretonne : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maîtrise de la civilisation brittophone</li> <li>▪ maîtrise de la littérature de langue bretonne</li> </ul> </li> <li>▪ traduction (version/thème) de textes à finalités diverses</li> <li>▪ maîtrise de la linguistique bretonne</li> <li>▪ maîtrise des techniques de rédaction en breton</li> <li>▪ maîtrise et pratique de la langue orale</li> <li>▪ maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement (P2*)</li> </ul>
<b>Conception et mise en œuvre de son enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (P3*)</li> <li>▪ organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4*)</li> <li>▪ évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5*)</li> <li>▪ connaître les élèves et les processus d'apprentissage (CC3*)</li> <li>▪ prendre en compte la diversité des élèves (CC4*)</li> <li>▪ accompagner les élèves dans leur parcours de formation (CC5*)</li> </ul>
<b>Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (CC14*)</li> <li>▪ conduire un travail de réflexion sur une question professionnelle en relation avec la recherche</li> </ul>

\* La formation prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation dont la liste est établie par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, en particulier les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et les compétences communes à tous les professeurs. Le résumé de ce référentiel se trouve en page 4 de ce document.

## Compétences transversales

### Communication

- Maîtriser la langue française à des fins de communication (CC7\*)
  - Rédiger des rapports, des synthèses, des fiches de lecture...
  - Exposer, prendre la parole en public
  - Argumenter, défendre un point de vue
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier (CC8\*)

### Traitement de l'information

- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier (CC9\*)
- Rechercher et sélectionner de l'information ou des ressources (Internet, BDD, centre de documentation, etc.) en fonction de l'usage

## Débouchés

- Métiers de l'enseignement : professeur des écoles (enseignement immersif (Diwan), enseignement public ou privé « à parité horaire » après concours correspondant)
- Métiers de la formation : formateur, ingénieur de formation ou ingénieur pédagogique
- Métiers de la recherche : poursuite d'études vers un doctorat (portant notamment sur la didactique, la pédagogie, ...)
- Concours de la fonction publique

Fiches Rome : K2106 ; K2111

## Environnement professionnel

- Etablissements d'enseignement (public, spécialisé, privé)
- Organismes de formation (GRETA, CFA, IFSI, AFPA...)
- Services formation des établissements publics et parapublics
- Associations

## Références de stages

Stages en école primaire bilingue

### Thèmes de stages

- Master 1 : stages d'observation et de pratique accompagnée :
  - Observer le fonctionnement d'une classe, d'une école
  - Observer une pratique pédagogique en milieu scolaire
  - Prendre en charge des séances pédagogiques
- Master 2 :
  - Stage en responsabilité pour les lauréats du concours :
    - Exercer les fonctions d'enseignant
  - Stage de pratique accompagnée pour les non lauréats :
    - Prendre en charge des séances pédagogiques

# Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (extraits)

(Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 – JO du 18 juillet 2013)

## I. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

## II. Compétences communes à tous les professeurs

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

## III. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation, aux médias et à l'information
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

## IV. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C7. Participer à la construction des parcours des élèves
- C8. Travailler dans une équipe pédagogique